



OPCO 2i

Politique de protection des données

En vigueur au 23 juin 2026

Sommaire

1.	Préambule	3
2.	Délégué à la protection des données	3
3.	Bases juridiques et objectifs de nos traitements de données	3
4.	Destinataires de vos données	6
5.	Transferts de vos données	6
6.	Durées de conservation de vos données	7
7.	Sécurité de vos données	10
8.	Sous-traitance	11
9.	Les droits qui vous sont reconnus	11
9.1	Votre droit d'accès	11
9.2	Votre droit à la rectification de vos données	11
9.3	Votre droit à l'effacement de vos données	12
9.4	Votre droit à la limitation des traitements de données	12
9.5	Votre droit de vous opposer aux traitements de données	12
9.6	Votre droit à la portabilité de vos données	13
9.7	Votre droit de retirer votre consentement	13
9.8	Votre droit d'introduire une réclamation	14
9.9	Votre droit de définir des directives post-mortem	14
9.10	Les modalités d'exercice de vos droits	14
10.	Modification du présent document	14

1. Préambule

1. OPCO 2i est amené à collecter et à traiter des données personnelles vous concernant.
2. Le Règlement Général sur la Protection des Données, dit "RGPD"¹, organise le contrôle exercé par les citoyens sur leurs données personnelles.
3. C'est dans ce cadre qu'OPCO 2i souhaite vous témoigner son engagement total en matière de protection de vos données personnelles.
4. À travers cette politique, OPCO 2i souhaite vous fournir toutes les informations utiles sur la protection de vos données personnelles et les droits dont vous disposez.
5. En particulier, cette politique a pour objectif de vous délivrer une information claire et transparente sur les points suivants : quelles données personnelles sont traitées ? à quelles fins ? par qui ? comment ? pendant combien de temps ? etc.
6. Cette politique a également pour objectif de faciliter vos démarches pour exercer vos droits concernant vos données personnelles auprès d'OPCO 2i en détaillant chacun d'entre eux.

2. Délégué à la protection des données

7. Le Délégué à la protection des données d'OPCO 2i est le cabinet Lexing.
8. Il peut être contacté à l'adresse suivante : rgpdcontact2i@opco2i.fr

3. Bases juridiques et objectifs de nos traitements de données

9. Les traitements qui poursuivent les objectifs suivants sont mis en œuvre pour répondre à des **obligations légales et réglementaires** incombant à OPCO 2i, notamment :
 - Gestion du suivi des certifications ;
 - Gestion des cofinancements européens ;
 - Gestion des cofinancements nationaux ;
 - Gestion des cofinancements à destination des demandeurs d'emploi ;
 - Gestion des cofinancements régionaux ;
 - Gestion de l'audit interne ;
 - Gestion de la facturation et numérisation ;
 - Gestion des demandes de communication ;
 - Gestion des instances d'OPCO 2i ;
 - Gestion du contrôle interne des dossiers ;
 - Gestion du suivi des dossiers non soldés ;
 - Gestion des dossiers non validés apprentissage.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

10. Les traitements qui poursuivent les objectifs suivants sont mis en œuvre pour réaliser une **mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique** d'OPCO 2i, notamment :

- Gestion des habilitations des organismes de certification des branches ;
- Gestion des études liées à la création et au renouvellement des certifications de branche ;
- Gestion des enquêtes de branches ;
- Gestion des demandes de subventions CFA ;
- Gestion de la communication à destination des CFA ;
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction ;
- Gestion de la coordination avec les directions régionales ;
- Gestion de la réalisation d'études statistiques relatives à l'emploi et aux compétences ;
- Gestion des campagnes d'emailing ;
- Gestion de la communication sur les réseaux sociaux ;
- Gestion des événements de promotion de l'industrie ;
- Gestion des demandes de prise en charge ;
- Gestion du plan de formation des entreprises ;
- Reporting suivi de l'apprentissage ;
- Gestion des signalements ;
- Gestion de la lutte contre la fraude ;
- Gestion du contrôle qualité des organismes de formation.

11. Les traitements qui poursuivent les objectifs suivants sont nécessaires à **l'exécution d'un contrat** ou à l'exécution des mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée :

- Gestion des marchés et contrats ;
- Gestion de la contractualisation ;
- Gestion de l'exploitation de l'image ;
- Gestion des déplacements et des réservations de voyages ;
- Gestion des diagnostics ;
- Gestion de l'offre de services aux entreprises ;
- Gestion des relations avec les prestataires conseil et formation ;
- Gestion des transitions industrielles.

Enfin, certains de nos traitements sont fondés sur **l'intérêt légitime**. Cela est ainsi le cas pour les traitements suivants :

- Gestion du site OPCO2i.fr reposant sur l'intérêt légitime d'informer et améliorer les services de manière dématérialisée ;
- Gestion du site Avec l'industrie reposant sur l'intérêt légitime d'informer et améliorer les services de manière dématérialisée ;

- Gestion de l'accompagnement juridique reposant sur l'intérêt légitime d'assurer la sécurisation juridique des activités d'OPCO 2i ;
- Gestion du contentieux et du précontentieux reposant sur l'intérêt légitime de défendre les intérêts d'OPCO 2i ;
- Gestion du catalogue des services reposant sur l'intérêt légitime de structurer, présenter et mettre à disposition l'offre de services auprès des bénéficiaires ;
- Gestion des relations avec les grands comptes reposant sur l'intérêt légitime de suivre et développer les relations avec les entreprises concernées ;
- Réalisation de l'enquête de satisfaction annuelle reposant sur l'intérêt légitime d'évaluer la qualité des services rendus et d'en améliorer le fonctionnement ;
- Gestion de la relation client reposant sur l'intérêt légitime d'assurer le suivi des demandes, la qualité des échanges et l'amélioration continue des services ;
- Gestion des échanges avec les partenaires institutionnels et les fédérations reposant sur l'intérêt légitime de coordonner les actions, échanges et projets communs ;
- Gestion des reportings entreprises reposant sur l'intérêt légitime d'assurer le pilotage, le suivi et l'analyse de l'activité d'OPCO 2i ;
- Gestion des incidents de sécurité reposant sur l'intérêt légitime de prévenir, détecter et traiter les incidents susceptibles d'affecter la sécurité des systèmes d'information et des données ;
- Gestion des requêtes reposant sur l'intérêt légitime d'OPCO 2i d'assurer le suivi et l'analyse des données d'activité ;
- Gestion des projets reposant sur l'intérêt légitime d'assurer le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des projets internes et transverses ;
- Gestion de la signature électronique reposant sur l'intérêt légitime de signer de manière dématérialisée et sécurisée la documentation contractuelle ;
- Gestion de l'entrepôt de données reposant sur l'intérêt légitime de centraliser, structurer et analyser les données nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Gestion des référentiels entreprises et prestataires reposant sur l'intérêt légitime d'assurer la fiabilité, la mise à jour et la cohérence des informations ;
- Gestion du recrutement reposant sur l'intérêt légitime d'OPCO 2i à recruter des candidats afin de pourvoir ses besoins en ressources humaines ;
- Gestion de l'intérim reposant sur l'intérêt légitime d'OPCO 2i à recruter des candidats afin de pourvoir ses besoins en ressources humaines ;
- Gestion des demandes des utilisateurs reposant sur l'intérêt légitime de répondre aux sollicitations, d'assurer l'assistance et d'améliorer l'expérience utilisateur.

4. Minimisation des données

12. OPCO 2i veille à ce que les données personnelles collectées soient pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est strictement nécessaire. Elle s'assure également que ces informations demeurent exactes et régulièrement mises à jour.
13. En outre, OPCO 2i met en place les mesures appropriées afin de garantir la rectification ou la suppression des données inexacts ou obsolètes.

5. Source et catégories de données personnelles traitées

14. Dans certains cas, OPCO 2i ne collecte pas directement les données des personnes concernées. OPCO 2i traite les catégories de données personnelles suivantes des collaborateurs des entreprises adhérentes qui sont collectées par l'intermédiaire desdites entreprises adhérentes :
 - Données d'identification ;
 - Données relatives à la vie professionnelle ;
 - Données relatives à la santé ;
 - NIR.
15. OPCO 2i traite les catégories de données personnelles suivantes des bénéficiaires des formations qui lui sont transmises par les organismes de formation :
 - Données d'identification ;
 - Données relatives à la formation suivie.

6. Destinataires de vos données

16. Les données personnelles que nous collectons, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, nous sont destinées en notre qualité de responsable du traitement.
17. Sont destinataires de vos données les catégories de personnes suivantes :
 - les membres du personnel habilités d'OPCO 2i ;
 - nos éventuels sous-traitants ;
 - les organismes publics ou non afin de répondre à nos obligations légales ;
 - nos partenaires ou des organismes tiers lorsque cela est nécessaire à la réalisation de nos missions.
18. Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données.
19. Si vous souhaitez plus de précisions sur les destinataires de vos données dans le cadre d'un traitement en particulier, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpdcontact2i@opco2i.fr

7. Transferts de vos données

20. OPCO 2i héberge la majeure partie de vos données personnelles en France et en Europe.
21. Certaines données sont néanmoins susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union européenne pour des cas légitimes et encadrés, en particulier vers les États-Unis dans le cadre de l'utilisation de la suite Microsoft Office.
22. Ce transfert est encadré par la décision d'adéquation de la Commission européenne du 10 juillet 2023 validant le cadre du transfert de données personnelles entre l'Europe et les États-Unis, également appelé le « Data Privacy Framework ».

23. De manière plus générale, si OPCO 2i devait avoir besoin de transférer des données en dehors de l'Union européenne, ce transfert pourrait être fondé sur des dérogations pour des situations particulières (votre consentement, un transfert nécessaire à l'exécution d'un contrat entre vous et OPCO 2i ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles prises à votre demande, etc.).
24. Si OPCO 2i devait avoir besoin de transférer des données en dehors de l'Union européenne en dehors de ces cas dérogatoires, cela ne serait effectué qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé au sein de l'Union européenne, ce dont vous seriez informé préalablement.

8. Durées de conservation de vos données

25. OPCO 2i fait en sorte que les données ne soient conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées que pendant une durée nécessaire au regard des objectifs pour lesquels elles sont traitées.
26. Les durées de conservation que nous appliquons à vos données personnelles sont proportionnées aux objectifs pour lesquelles elles ont été collectées.
27. Il est précisé qu'en cas de collecte d'une donnée à caractère personnel pour plusieurs objectifs, celle-ci sera conservée jusqu'à l'épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.
28. Vos données sont conservées selon les modalités ci-dessous :

FINALITE	DUREE
Gestion du site OPCO2i.fr	Durée d'inscription à la newsletter ou aux alertes AO, puis 5 ans à compter de la désinscription. Outil d'analyse d'audience Matomo : 13 mois Informations collectées via l'outil Matomo : 25 mois
Gestion des campagnes d'emailing	Durée de l'inscription aux campagnes d'emailing
Gestion de l'exploitation de l'image	Durée de l'autorisation d'exploitation
Gestion du suivi des certifications	Durée de validité des certifications obtenues Candidatures non retenues : 5 ans après la date du jury de certification, puis anonymisation
Gestion des habilitations des organismes de certification des branches	Durée des habilitations. La liste des habilitations est actualisée au fil de l'eau
Gestion des études liées à la création et au renouvellement des certifications de branche	La liste des contacts est supprimée après son envoi aux prestataires en charge des études

Gestion des enquêtes de branches	La liste des contacts est supprimée après son envoi aux prestataires en charge des enquêtes
Gestion des demandes de subventions CFA	Durée pendant laquelle le projet pour lequel la subvention est accordée doit être réalisé puis durée supplémentaire de 5 ans
Gestion de la communication à destination des CFA	Durée de l'inscription à la newsletter
Réalisation d'enquêtes de satisfaction	Conservation des résultats des enquêtes pendant une durée de 6 mois à compter de leur restitution
Gestion de la contractualisation	Durée de validité des contrats
Gestion des cofinancements européens	10 ans à compter du paiement final
Gestion des cofinancements nationaux	6 ans à compter de la date de versement du dernier acompte
Gestion des cofinancements à destination des demandeurs d'emploi	6 ans à compter de la date de versement du dernier acompte
Gestion des cofinancements régionaux	6 ans à compter de la date de versement du dernier acompte
Gestion de la coordination avec les directions régionales	Durée de validité des contacts des directions régionales et des prestataires, augmentée d'une durée supplémentaire de 5 ans
Gestion de la réalisation d'études statistiques relatives à l'emploi et aux compétences	Durée de la mise à disposition des données par le CASD
Gestion des instances d'OPCO 2i	5 ans à compter de la date de réunion du conseil d'administration
Gestion des diagnostics	Durée nécessaire à la réalisation du diagnostic augmentée d'une durée supplémentaire de 5 ans
Gestion du catalogue des services	Durée de validité du catalogue des services
Gestion de l'offre de services aux entreprises	Durée nécessaire à la réalisation du service augmentée d'une durée supplémentaire de 5 ans
Gestion de l'accompagnement juridique	Contrats fournisseurs : 5 ans à compter de la livraison ou de la prestation Dossiers de formation : 5 ans à compter de la réalisation de la formation
Gestion de l'audit interne	5 ans à compter de la réalisation des actions planifiées dans le rapport final
Gestion du contentieux et du précontentieux	Délais de prescription applicables à la procédure
Gestion des relations avec les prestataires conseil et formation	5 ans à compter de la fin de la relation avec les prestataires
Gestion des marchés et contrats	5 à 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle selon l'objet du contrat ou du marché

	Offres non retenues : 5 ans à compter de la fin du processus d'attribution
Gestion des transitions industrielles	5 ans à compter de l'animation des ateliers dédiés
Gestion des relations avec les grands comptes	5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Réalisation de l'enquête de satisfaction annuelle	5 ans à compter de la réalisation de l'enquête
Gestion des demandes de prise en charge	5 ans à compter du traitement de la demande de prise en charge
Gestion du plan de formation des entreprises	5 ans à compter de l'établissement du plan de formation
Gestion de la relation client	Durée de la relation contractuelle
Gestion des échanges avec les partenaires institutionnels et les fédérations	Durée de validité des contacts
Gestion des signalements	5 ans à compter de la fin de la réalisation du contrôle consécutif au signalement
Gestion des demandes de communication	Durée de la procédure dans le cadre de laquelle la demande est formulée
Gestion de la lutte contre la fraude	5 ans à compter de la fin de la réalisation du contrôle
Gestion du contrôle qualité des organismes de formation	5 ans à compter de la fin de la réalisation du contrôle 2 ans à compter de la fin de la réalisation du contrôle
Gestion des référentiels entreprises et prestataires	Actualisation « au fil de l'eau »
Gestion des requêtes	1 an à compter de la fin du traitement de la requête
Gestion des projets	5 ans après la fin du projet
Gestion des demandes des utilisateurs	1 an à compter de la clôture de la demande
Gestion de la signature électronique	Actes et contrats signés électroniquement : 5 ans à compter de la fin d'exécution du document Courriers et autres documents signés électroniquement : 5 ans à compter de l'apposition de la signature électronique
Gestion des reportings entreprises	5 ans à compter du reporting
Gestion de la communication sur les réseaux sociaux	Les données sont conservées le temps de l'existence du compte de réseau social concerné, sauf exercice par la personne concernée de son droit à l'effacement ou d'opposition.
Gestion des événements de promotion de l'industrie	Inscription à l'événement : durée nécessaire à l'organisation de l'événement puis durée supplémentaire de 5 ans Autorisation d'image : durée de 5 ans maximum sauf retrait de l'autorisation

Gestion du site Avec l'industrie	Formulaires et messages : 3 mois à compter de leur traitement Cookies et traceurs : 13 mois
Reporting suivi de l'apprentissage	5 ans à compter de la fin du contrat d'apprentissage
Gestion de la facturation et numérisation	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable
Gestion des incidents de sécurité	Durée nécessaire au traitement de l'incident
Gestion du contrôle interne des dossiers	5 ans à compter de la réalisation du contrôle
Gestion du suivi des dossiers non soldés	5 ans à compter de la date d'émission de la facture non soldée
Gestion des dossiers non validés apprentissage	Extraction des données de la plateforme DECA : actualisation « au fil de l'eau » du tableur Excel Gestion des dossiers : durée nécessaire au traitement du dossier augmentée d'une durée de 5 ans à compter de la validation ou de la rupture du contrat d'apprentissage
Gestion de l'entrepôt de données	Actualisation « au fil de l'eau »

Il est précisé que certains documents relevant de la mission de service public d'OPCO 2i peuvent constituer des archives publiques au sens du Code du Patrimoine et qu'en conséquence, leur conservation et leur destruction sont encadrées par la réglementation applicable : ils peuvent faire l'objet d'un tri préalable et le cas échéant, être conservés définitivement ou détruits après autorisation de l'administration des archives compétente.

9. Sécurité de vos données

29. OPCO 2i accorde une importance particulière à la sécurité des données personnelles.
30. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour que les données soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.
31. Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, OPCO 2i s'assure qu'ils permettent d'assurer un niveau de protection optimal des données traitées.
32. OPCO 2i met ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. À ce titre, OPCO 2i est en mesure de recourir à des techniques de pseudonymisation ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère possible et / ou nécessaire.

10. Sous-traitance

33. Lorsqu'elle a recours à un prestataire, OPCO 2i lui communique des données personnelles qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité.
34. Nous concluons avec nos sous-traitants dans le respect de nos obligations légales et réglementaires des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

11. Les droits qui vous sont reconnus

35. OPCO 2i est particulièrement soucieux du respect des droits qui vous sont accordés dans le cadre des traitements de données qu'il met en œuvre, pour vous garantir des traitements équitables et transparents compte tenu des circonstances particulières et du contexte dans lesquels vos données personnelles sont traitées.

11.1 Votre droit d'accès

36. À ce titre, vous avez la confirmation que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et lorsqu'elles le sont, vous disposez du droit de demander une copie de vos données et des informations concernant :
 - les objectifs du traitement ;
 - les catégories de données personnelles concernées ;
 - les destinataires ou catégories de destinataires ainsi que, le cas échéant si de telles communication devaient être réalisées, les organisations internationales auxquelles les données personnelles ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ;
 - lorsque cela est possible, la durée de conservation des données personnelles envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
 - l'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de vos données personnelles, du droit de demander une limitation du traitement de vos données personnelles, du droit de vous opposer à ce traitement
 - le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
 - des informations relatives à la source des données quand elles ne sont pas collectées directement auprès des personnes concernées ;
 - l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris de profilage, et dans ce dernier cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour les personnes concernées.

11.2 Votre droit à la rectification de vos données

37. Vous pouvez nous demander que vos données personnelles soient, selon les cas, rectifiées, complétées si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées.

11.3 Votre droit à l'effacement de vos données

38. Vous pouvez nous demander l'effacement de vos données personnelles lorsque l'un des motifs suivants s'applique :
- les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
 - vous retirez le consentement préalablement donné ;
 - vous vous opposez au traitement de vos données personnelles lorsqu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
 - le traitement de données personnelles n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation applicable.
39. Votre attention est attirée sur le fait que le droit à l'effacement des données n'est pas un droit général et qu'il ne pourra y être fait droit que si un des motifs prévus dans la réglementation applicable est présent.
40. Ainsi, si aucun de ces motifs n'est présent, OPCO 2i ne pourra répondre favorablement à votre demande ; tel sera le cas si elle est tenue de conserver les données en raison d'une obligation légale ou réglementaire ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

11.4 Votre droit à la limitation des traitements de données

41. Vous pouvez demander de geler temporairement (limiter) l'utilisation de vos données personnelles dans les cas prévus par la réglementation et en particulier lorsque :
- vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel (dans un tel cas, la limitation pourra être mise en place pendant une durée permettant à OPCO 2i de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel) ;
 - le traitement est illicite et vous vous opposez à l'effacement des données et exigez à la place la limitation de leur utilisation ;
 - OPCO 2i n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
 - vous vous opposez au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par OPCO 2i prévalent sur les vôtres.
42. Si vous exercez votre droit à la limitation dans le cadre d'une des situations visées ci-dessus, OPCO 2i ne pourra plus traiter les données à caractère personnel, sauf :
- si vous avez donné votre consentement ;
 - pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
 - pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale ;
 - pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

11.5 Votre droit de vous opposer aux traitements de données

43. Vous disposez du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement de vos données personnelles dont la base juridique est l'intérêt légitime ou l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice

de l'autorité publique (cf. article 3 ci-dessus : « [Bases juridiques et objectifs de nos traitements de données](#) »).

44. En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, nous veillerons à ne plus traiter vos données personnelles dans le cadre du traitement concerné sauf si nous pouvons démontrer que nous pouvons avoir des motifs légitimes et impérieux pour maintenir ce traitement. Ces motifs devront être supérieurs à vos intérêts et à vos droits et libertés, ou le traitement se justifier pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

11.6 Votre droit à la portabilité de vos données

45. Vous disposez du droit à la portabilité de vos données personnelles. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un droit général. En effet, toutes les données de tous les traitements ne sont pas portables et ce droit ne concerne que les traitements automatisés à l'exclusion des traitements manuels ou papiers.
46. Ce droit est limité aux traitements dont la base juridique est votre consentement ou l'exécution des mesures précontractuelles ou d'un contrat.
47. Ce droit n'inclut ni les données dérivées ni les données inférées, qui sont des données personnelles créées par OPCO 2i.
48. Les données sur lesquelles peut s'exercer ce droit sont :
- uniquement vos données personnelles, ce qui exclut les données personnelles anonymisées ou les données qui ne vous concernent pas
 - les données personnelles déclaratives ainsi que les données personnelles de fonctionnement évoquées précédemment.
49. Le droit à la portabilité ne peut pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers telles que celles protégées par le secret des affaires.
50. Vous pouvez demander la portabilité des données selon la procédure définie ci-dessous en précisant si vous souhaitez les recevoir vous-même ou si cela est techniquement possible pour nous, que nous les transmettions directement à un autre responsable de traitement.
51. Dans ce dernier cas, vous veillerez à nous indiquer la dénomination exacte de ce responsable, ses coordonnées ainsi que le service ou la personne qui devrait en être destinataire. Afin de faciliter l'exercice de ce droit vous devrez informer ce destinataire de votre demande auprès de nos services.

11.7 Votre droit de retirer votre consentement

52. Lorsque les traitements de données que nous mettons en œuvre sont fondés sur votre consentement, vous pouvez le retirer à n'importe quel moment. Nous cessons alors de traiter vos données personnelles sans que les opérations antérieures pour lesquelles vous aviez consenti ne soient remises en cause.

11.8 Votre droit d'introduire une réclamation

53. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil (Commission nationale informatique et libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris) sur le territoire français et ce sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

11.9 Votre droit de définir des directives post-mortem

54. Vous avez la possibilité de définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès auprès de nos services selon les modalités ci-après définies. Ces directives particulières ne concerneront que les traitements mis en œuvre par nos soins et seront limitées à ce seul périmètre.
55. Vous disposerez également lorsque cette personne aura été désignée par le pouvoir exécutif du droit de définir des directives générales.

11.10 Les modalités d'exercice de vos droits

56. Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent :
- à l'adresse email suivante : rgpdContact2i@opco2i.fr

12. Modification du présent document

57. Nous vous invitons à consulter régulièrement cette politique sur cette page de notre site internet. Elle pourra faire l'objet de mises à jour.
58. Mise à jour le 23 juin 2026